

**AVENANT DU 27 NOVEMBRE 2013 A L'ACCORD DU 29 SEPTEMBRE 1993
RELATIF A L'ORGANISATION ET AU FINANCEMENT
DE LA FORMATION EN ALTERNANCE ET DE L'APPRENTISSAGE
AU CREDIT AGRICOLE MUTUEL.**

Entre les soussignés :

- La Fédération Nationale du Crédit Agricole,
représentée par M. DELORME

d'une part,

- Les organisations syndicales ci-après :

Fédération Générale Agroalimentaire (C.F.D.T.)
représentée par M. Emmanuel Delétale

Fédération CFTC de l'Agriculture (C.F.T.C.-AGRI)
représentée par M. Guy BARD

Syndicat National de l'Entreprise Crédit Agricole
(S.N.E.C.A. -C.F.E.- C.G.C.)
représenté par M. Françoise SPINE

Fédération des Employés et Cadres (F.O.)
représentée par M. Dominique NAMISSIER

Fédération C.G.T. des syndicats du Personnel de la Banque et de l'Assurance
(F.S.P.B.A.)
représentée par M. ^{me} Coralie Ghirardi

Union des Syndicats de Salariés du Crédit Agricole Mutuel
(S.U.D-C.A.M.)
représentée par M. BR: AUG de la Vau

d'autre part,



Vu l'avenant du 20 décembre 2010 à l'accord du 29 septembre 1993 relatif à l'organisation et au financement de la formation en alternance et de l'apprentissage, ayant reconduit les dispositions de l'avenant du 1^{er} novembre 2004 jusqu'au 31 décembre 2013, en y intégrant les adaptations résultant de la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,

Compte tenu des projets de réforme annoncés par les Pouvoirs Publics dans ce domaine, les parties ont convenu, dans cette attente

- de reconduire les dispositions de l'avenant du 20 décembre 2010 susvisé pour une durée maximum d'un an, soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 au plus tard, date à laquelle il cessera de plein droit de produire tous effets,
- de se réunir avant la fin du premier semestre 2014, afin d'examiner les dispositions de cet accord dans le cadre du nouveau dispositif qui résultera de ces projets.
- d'effectuer le bilan annuel de l'application de ces dispositions dans le cadre de la Commission Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, lors de la réunion consacrée à la formation.

Fait à Paris, le 27 novembre 2013

Pour la Fédération Nationale du Crédit Agricole :

Pour les organisations syndicales :

C.F.D.T.....

C.F.T.C-AGRI.....

S.N.E.C.A - C.F.E. - C.G.C.....

F.O.....

C.G.T.....

S.U.D.-C.A.M.....